



# **Dossier d'Adhésion au SECTEUR JEUNES** 2023/2024

# Dès l'entrée en 6ème

1/ Munissez-vous d'un outil informatique ordinateur ou tablette.

Le téléphone est à éviter.

2/ Prévoir une durée minimum de 30 minutes.

3/ Suivre les étapes dans l'ordre.

4/ Si besoin, prendre rendez-vous pour être accompagné dans vos démarches : 04.38.750.850 / <u>sej@varces.fr</u>

#### Etape 1 : Accéder à l'espace famille iNoé

L'Espace Famille iNoé est accessible sur le site <u>varces.fr</u>, en cliquant sur le <u>bouton Espace Famille</u> Pour les nouveaux utilisateurs ou en cas d'oubli du mot de passe : contacter <u>sej@varces.fr</u> afin de vous activer l'accès.

#### Etape 2 : Sélectionner les accueils souhaités

- Sélectionner l'enfant concerné
- Cliquer sur « + inscrire Enfant à une nouvelle activité »
- Sélectionner « Secteur Jeunes-Adhésion »
- Enregistrer (en bas à droite)

L'inscription est acceptée. Votre enfant n'est pas encore adhérent, il va falloir déposer les documents nécessaires sur l'espace famille.

### Etape 3 : Les 5 documents nécessaires pour l'adhésion

#### Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

(Facture gaz, électricité, eau, téléphone fixe, loyer, attestation d'assurance habitation...)

#### Un justificatif de quotient familial CAF ou MSA

Si vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA, déposer sur iNoé ces 3 documents :

- 1. L'attestation sur l'honneur «non allocataire» (disponible dans « Documents-informations » sur iNoé)
- 2. La copie du livret de famille
- 3. L'avis d'imposition le plus récent
- La copie des pages de vaccinations du carnet de santé

Pages 90 à 93

### L'attestation d'assurance extrascolaire 2023/2024

L'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire permet d'attester que votre enfant est couvert pour l'ensemble des dommages (corporels ou matériels) qu'il pourrait subir ou causer dans le cadre des accueils.

- 1. Télécharger la fiche sanitaire Secteur Jeunes dans « *Documents-informations* » Ne pas l'imprimer, ne pas la scanner, ne pas la reformater avec un convertisseur.
- Insérer la photo de votre enfant (uniquement le visage de votre enfant comme une photo d'identité)
  <u>Si vous ne parvenez pas à insérer la photo :</u> Envoyer la photo à sej@varces.fr
   Vous recevrez une nouvelle fiche sanitaire avec la photo insérée qu'il faudra remplir et signer.
- 3. Remplir tous les champs de la fiche sanitaire sans la signer.
- Relire la fiche avant de la signer. Après signature, vous ne pourrez plus la modifier.
- 5. Signer en numérique

Vous pouvez apposer uniquement vos initiales, acceptées comme signature.

<u>NOTE :</u> Le justificatif de domicile et le justificatif de quotient familial ne seront pas demandés si vous avez déjà déposé ces documents pour le dossier unique d'inscription maternelle ou élémentaire 2023/2024.

Etape 4: Déposer vos 5 documents sur l'espace famille

- → Sélectionner « Mes documents à envoyer » (en bas, à droite de la page d'accueil)
- → Les carrés rouges vous indiquent les documents manquants
- $\rightarrow$  Cliquer dessus
- → Envoyer les documents demandés

Le document devient « en attente de validation »

Etape 5 : envoyer un mail à sej@varces.fr

## Envoyer un mail à sej@varces.fr

pour informer le secrétariat qu'un dossier 23/24 est à traiter (sinon votre dossier ne sera pas traité en priorité).